

# Réseau Européen Eglises et Libertés

Conseil de l'Europe

## Session de Juin 2008 de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe

La session de juin 2008 des OING dotées du statut participatif a eu lieu du 24 au 26 juin 2008. Elle était précédée comme il est de tradition par la réunion des OIC à la quelle je n'ai pas pu participer.

Cette session des OING a été marquée par

- l'adoption par le Comité des ministres du Livre Blanc sur le dialogue interculturel et sa dimension religieuse qui a été publié. Ce livre blanc auquel le G3I a contribué est très intéressant et je recommande sa lecture. Il a fait l'objet de la session des OIC du mois d'octobre (cf. infra). Il est accessible sur le site du Conseil de l'Europe à l'adresse :

<http://www.coe.int/t/dg4/intercultural/Source/Livre%20blanc%20final%20FR%20020508.pdf>

- la discussion et le vote en assemblée générale le 25 juin de la nouvelle organisation de la conférence des OING proposée pour faciliter les relations entre la conférence des OING et les autres piliers du Conseil de l'Europe (Assemblée parlementaire, congrès des pouvoirs locaux et comité des ministres). Cette proposition de modification a provoqué des remous, dans la mesure où certaines OING ont eu l'impression que cette réforme faisait passer à la trappe des thèmes de travail très important comme l'égalité femme/homme (cf. la discussion infra).

Les comptes rendus officiels de la session, des travaux des regroupements et de l'assemblée générale du 25 juin 2008 sont accessibles sur le site de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe :

Ce qui suit sont les points forts que j'ai notés.

### Travaux des Regroupements

#### Regroupement Egalité Homme/Femme

[http://www.coe.int/t/f/ong/public/regroupements/egalite%20parite%20hommes-femmes/documents/2008/04\\_OING\\_X\\_2008\\_CR2\\_fr.asp#TopOfPage](http://www.coe.int/t/f/ong/public/regroupements/egalite%20parite%20hommes-femmes/documents/2008/04_OING_X_2008_CR2_fr.asp#TopOfPage)

#### Regroupement Education et Culture

[http://www.coe.int/t/f/ong/public/regroupements/education\\_et\\_culture/documents/2008/04\\_OING\\_E\\_2008\\_CR2\\_fr.asp#TopOfPage](http://www.coe.int/t/f/ong/public/regroupements/education_et_culture/documents/2008/04_OING_E_2008_CR2_fr.asp#TopOfPage)

Une large part des travaux a été consacrée à une discussion sur le Livre Blanc, sur sa diffusion et sur les manières de le faire travailler et d'affronter les difficultés interculturelles. Il a été noté que le livre blanc est très prudent sur les aspects interreligieux, qu'il a bien noté qu'il y avait des diversités culturelles intra-religieuses et qu'il a bien relevé l'importance des apports de l'humanisme. L'aspect du genre dans le dialogue interculturel et le dialogue interreligieux ne doit pas être sous estimé et l'assemblée parlementaire l'a bien noté dans son rapport Doc 11612 du 20 mai 2008, accessible sur le site du Conseil de l'Europe à l'adresse :

Un travail important est en cours sur

- l'éducation au fait religieux et aux différentes convictions (un centre de formation des enseignants au fait religieux sera mis en place à Oslo en 2009)
- l'éducation aux droits de l'Homme (en lien avec le programme « enfants ambassadeurs des droits de l'Homme » et les rencontres d'enfants de diverses religions et cultures)
- l'éducation aux droits de l'enfant en Europe
- l'éducation aux médias,

- le programme « histoire » : l'image de l'autre dans l'histoire et la rédaction de livres d'histoire commun à plusieurs pays

Dans le cadre du Conseil de l'Europe sont préparés des « chemins culturels » (tels que route des cultures juives, route des légendes européennes, les légendes étant des chemins de passage interreligieux) cf. le site :

#### Regroupement Charte Sociale Européenne et Politiques Sociales

[http://www.coe.int/t/f/ong/public/regroupements/charte\\_sociale\\_europeenne\\_%26\\_politiques\\_sociales/documents/2008/04\\_OING\\_A\\_2008\\_CR2\\_fr.asp#TopOfPage](http://www.coe.int/t/f/ong/public/regroupements/charte_sociale_europeenne_%26_politiques_sociales/documents/2008/04_OING_A_2008_CR2_fr.asp#TopOfPage)

#### Regroupement Société civile et démocratie

Le projet « good practice for civil participation » a fait l'objet d'un rapport qui est téléchargeable à l'adresse du regroupement

Présentation du CADE (Comité Ad hoc sur la Démocratie Electronique) qui fonctionne depuis septembre 2006, avec un intéressant débat sur la « démocratie électronique » et la préparation du colloque de Madrid (j'avais envoyé à Hugo une documentation et une fiche de demande d'inscription à ce colloque), notamment sur la manière de procéder pour éviter la pression familiale lors d'un vote électronique.

#### Regroupement Solidarité Nord-Sud

[http://www.coe.int/t/f/ong/public/regroupements/dialogue\\_solidarite\\_e9\\_nord-sud/documents/2008/04\\_OING\\_N\\_2008\\_CR2\\_fr.asp#TopOfPage](http://www.coe.int/t/f/ong/public/regroupements/dialogue_solidarite_e9_nord-sud/documents/2008/04_OING_N_2008_CR2_fr.asp#TopOfPage)

Présentation du COPEM, Comité Permanent pour le Partenariat Euro-Méditerranéen. Ce comité dont le siège est à Palerme est organisé par le Comité des Pouvoirs Locaux du Conseil de l'Europe. Il regroupe 35 pays euro-méditerranéens.

Présentation du travail du comité directeur sur les migrations et son travail de préparation de la conférence ministérielle sur les migrations qui aura lieu à Kiev début septembre et qui abordera les questions suivantes :

- migration économiques : chaque pays peut-il en décider pour lui-même, étant entendu que ces migrations ont des incidences sur les économies et sur la cohésion sociale ce qui implique une réflexion intégrée (pays de départ et pays d'arrivée). Quelques thèmes abordés,
- comment faire pour que les immigrés réinvestissent dans leur pays d'origine et y retournent ?
- rapports entre pays d'origine et diaspora intra-européenne.
- migrants particulièrement vulnérables (Rom, clandestins, immigrants irréguliers, ...)
- immigration climatique et environnementaux (ICE) (le nombre d'ICE va être multiplié par 8 dans les 50 prochaines années à cause notamment de la dégradation des eaux potables, la désertification des sols et la salinisation des terres agricoles) études de l'impact sur le pays de départ (disparition de main d'œuvre et de cerveaux) et sur le pays d'arrivée (dégradation des conditions de vie, reconnaître le statut juridique d'ICE).

#### Regroupement Grande Pauvreté et Cohésion Sociale

[http://www.coe.int/t/f/ong/public/regroupements/grande\\_pauvret\\_e9\\_et\\_cohesion\\_sociale/documents/2008/04\\_OING\\_Z\\_2008\\_CR2\\_fr.asp#TopOfPage](http://www.coe.int/t/f/ong/public/regroupements/grande_pauvret_e9_et_cohesion_sociale/documents/2008/04_OING_Z_2008_CR2_fr.asp#TopOfPage)

Discussion sur le droit des enfants et sur le travail de la commission de l'Enfant de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

De nombreux exemples d'actions d'ONG ont été présentés, notamment en Italie (Centre Educatif et d'Agrégation des Enfants)

Présentation du plan d'action trisannuel sur la violence à l'égard des enfants et de la conférence de Stockholm auxquelles les OING sont invitées.

Charte sociale européenne révisée :

Les réclamations collectives portent cette année sur l'article 30. Treize pays sur 24 ont ratifié cet article 30 et 10 pays ont accepté la procédure de réclamation collective sur cet article (cf. introduction présentant l'intérêt de cette possibilité). Il faut noter que la Charte Sociale Européenne est ratifiée par un nombre croissant de pays et 16 pays ont accepté la procédure de réclamation collective. Il est demandé aux OING des pays qui n'ont pas signé la Charte ni accepté la procédure de réclamation collective, de faire pression sur leur pays pour qu'ils le fassent.

Les OING représentées par Annelise Oeschger et Gabriel Nissim ont rencontré le Directeur de l'Agence des Droits Fondamentaux de l'Union Européenne (ADF). Ils avaient rencontré auparavant le représentant du Conseil de l'Europe dans les instances de cette agence (Le Conseil de l'Europe est représenté dans les deux instances de direction de cette agence : Conseil d'Administration et conseil de Direction). Le Directeur de l'ADF est d'accord pour mettre en place une forme concrète de coopération avec les OING du Conseil de l'Europe et rencontrera la Conférence des OING au même titre que le secrétariat de l'Assemblée parlementaire et le secrétariat du Congrès des pouvoirs locaux.

### **Assemblée Générale des OING**

Cf. le compte rendu officiel et la réforme de l'organisation de la Conférence des OING sur le site du Conseil de l'Europe à l'adresse :

[http://www.coe.int/t/f/ong/public/conf%20ence\\_ong/documents/2008/09\\_OING\\_Conf\\_2008\\_CR3\\_fr.asp#TopOfPage](http://www.coe.int/t/f/ong/public/conf%20ence_ong/documents/2008/09_OING_Conf_2008_CR3_fr.asp#TopOfPage)

Le point important était l'approbation de la réforme de la structure de la Conférence des OING. Cette réforme a pour objectif de donner à la Conférence des OING un fonctionnement équivalent à celui de l'assemblée parlementaire avec introduction de commissions, d'une commission permanente, de groupes de travail etc. Elle présente néanmoins la particularité d'avoir une organisation matricielle comprenant des commissions thématiques et des groupes transversaux pouvant aborder plusieurs thèmes sous un aspect particulier, comme l'égalité homme/femme ou l'avenir de l'Europe. Le représentant du Réseau Européen a voté pour cette réforme.

La nouvelle structure est présentée sur le site du Conseil de l'Europe à l'adresse :

[http://www.coe.int/t/f/ong/public/conf%20ence\\_ong/r%20glement\\_int%20rieur/Reglement\\_Conference\\_250608\\_fr.asp#TopOfPage](http://www.coe.int/t/f/ong/public/conf%20ence_ong/r%20glement_int%20rieur/Reglement_Conference_250608_fr.asp#TopOfPage)

Devant la réaction négative d'une partie de la conférence, François Becker s'est engagé à proposer des modifications améliorant ce fonctionnement (ce qu'il a fait pendant les vacances en accord avec les OING concernées. Cette proposition sera examinée lors de l'AG de janvier 2009).

### **Table Ronde sur le Dialogue interculturel**

[http://www.coe.int/t/f/ong/public/Programme\\_Tableronde\\_260608\\_fr.asp#TopOfPage](http://www.coe.int/t/f/ong/public/Programme_Tableronde_260608_fr.asp#TopOfPage)

[http://www.coe.int/t/f/ong/public/Note\\_introduitive\\_James\\_Barnett\\_fr.asp#TopOfPage](http://www.coe.int/t/f/ong/public/Note_introduitive_James_Barnett_fr.asp#TopOfPage)

Madame Battaini, Directeur de la direction culture, éducation, jeunesse et cohésion sociale au sein du Conseil de l'Europe, présente le Livre Blanc qui exprime les conditions et les fondements du dialogue interculturel, en insistant sur les trois points essentiels suivants:

- le Dialogue interculturel doit être fondé sur les valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe (cf la présentation d'Ulrich Bunjes au colloque 3I)

- le dialogue interculturel doit s'inscrire dans une politique d'égalité devant les droits

- le dialogue interculturel est du ressort de tous, incluant les sociétés religieuses.

Madame Battaini insiste sur l'importance des OING, représentant de la société civile qui doivent intervenir comme avocats et défenseurs des droits de l'Homme, comme représentants des minorités, comme « chiens de garde » des violations des droits de l'Homme et de la Charte Sociale, comme créateur de liens sociaux et comme lieu de dialogue interculturel.

M. Cranmer, discute les interactions entre dialogue interculturel et religions, les tensions que peuvent susciter le respect de la cohésion sociale d'une part et des confessions et cultes d'autre part. Il note que les conflits interviennent quand les religions deviennent des « marqueurs »

communautaires, c'est-à-dire que l'appartenance à une religion prévaut sur la citoyenneté. Il insiste sur le fait que l'identité sociale n'est pas unique et donc que la religion n'en est qu'un élément (cf. le colloque 3I). Il note aussi la nécessité dans le dialogue interculturel de bien faire la différence entre la perception publique d'une religion et ce qu'en disent les croyants de cette religion.

M. Charles Conte, insiste sur les effets de la transformation rapide de notre société en société multiculturelle et sur l'importance du maintien d'un état de droit laïc qui permet la diversité religieuse et culturelle dans un cadre démocratique. Il note que des difficultés peuvent apparaître quand des cultures différentes sont porteuses de droits différents. Il présente différents types de cultures qui doivent dialoguer : culture populaire et culture savante (d'où l'importance des associations culturelles qui mettent la culture savante à la disposition du peuple), culture diasporique et culture territoriale. Il note que l'enracinement des uns et des autres est dynamique, c'est-à-dire que les identités de chacun doivent s'affiner en relation avec celle des autres. Il conclue néanmoins que l'humanisme n'est pas assez reconnu,

Question de fond : le livre blanc n'est-il pas écrit dans un contexte culturel donné ? Les trois piliers (la triade de valeurs) sur lesquels il s'appuie (Droits de l'Homme, Etat de droit et démocratie) sont-ils liés à une culture ou transcendent-ils les cultures et les religions ? Qui a la légitimité pour en décider et comment le valider ?

G. Bellat, ambassadeur, coordinateur de la dimension religieuse du dialogue interculturel au sein du Comité des ministres, rappelle que l'objectif est de promouvoir la triade des valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe. La dimension religieuse du dialogue interculturel est la rencontre entre l'universalité des religions et celle de la triade... mais ces valeurs sont elles « universalisables » ?

Représentant de la Cour Européenne des Droits de l'Homme, note d'abord que du point de vue de la jurisprudence, Etat de Droit et dialogue interculturel sont dans deux univers différents. Concernant le Dialogue Interculturel, il développe quatre aspects :

- Ce dialogue est un outil de la cour : il y a une grande variété de traditions juridiques et culturelles, ce qui implique une analyse de droits comparés qui conduit à des marges d'appréciations différentes suivant les articles de la convention.

- ce dialogue intervient à l'intérieur d'une société, notamment dans le dialogue entre culture majoritaire et cultures minoritaires : comment sont respectées les minorités, participation des minorités à la vie publique, etc. (l'article 14 interdit toute discrimination).

- ce dialogue intervient entre les nations européennes : des valeurs et normes communes peuvent s'exprimer de façons différentes (comme pour l'homosexualité, l'intervention dans la vie privée (violence contre les femmes), etc.

- ce dialogue intervient entre l'Europe et le reste du monde (cas des européens vivant dans des pays non européens, peine de mort, mutilations génitales, etc...)

En ce qui concerne l'état de droit, il n'y a pas de définitions générales, mais une série d'éléments permettant d'apprécier la prééminence du droit, l'indépendance de la justice vis-à-vis de l'appareil politique, l'obligation pour l'administration d'exécuter les décisions de la cour.

François Becker